

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Prévention et traitement du surpoids et de l'obésité chez les jeunes : comment les rendre plus efficaces ?

Rappel de l'interpellation

Le surpoids et l'obésité chez les jeunes sont de réels soucis tant pour les milieux de la santé que pour ceux de l'éducation. Selon les statistiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), 20 % des jeunes souffrent actuellement d'un excès de poids. Les causes en sont multiples, par exemple, le manque d'activité physique, l'alimentation, un mode de vie sédentaire, etc. Les pouvoirs publics en ont pris conscience et mettent en place des programmes de prévention et de traitement. Parallèlement, plusieurs organismes privés offrent des prestations d'accompagnement et de promotion de l'activité physique, d'une alimentation saine tout comme un soutien aux jeunes qui entrent dans un programme pour soigner leur surpoids.

La collaboration entre les différents départements s'occupant de ce problème n'est pas toujours connue, ni d'ailleurs celle entre les organismes publics et privés, ce qui ne rend pas aisée l'information aux personnes concernées. Je pose donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle est la collaboration entre les différents départements (Département de la santé et de l'action sociale, Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles, Département de l'économie et du sport) pour prévenir et lutter contre le surpoids et l'obésité chez les jeunes, notamment par la promotion de l'activité physique ?*
- Existe-il des critères de reconnaissance par l'Etat d'organismes privés s'occupant de ces questions ? Si oui, lesquels ?*
- Quelle collaboration public-privé est-elle envisageable pour rendre plus efficaces la prévention et le traitement de ces problèmes ?*
- Comment améliorer l'information publique dans ce domaine ?*

Réponse du Conseil d'Etat

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit l'obésité comme une accumulation excessive de masse grasseuse qui peut avoir un impact négatif sur la santé. Si le nombre d'adultes en excès de poids ne cesse d'augmenter en raison notamment d'une plus grande facilité d'accès aux calories et à des dépenses énergétiques limitées, les enfants sont également touchés. Ce phénomène représente un risque augmenté pour les jeunes de développer des maladies chroniques et une obésité à l'âge adulte. Ainsi, prévenir les risques liés à l'excès de poids tôt dans la vie pourrait avoir un impact majeur sur le développement des maladies chroniques et, par conséquent, sur les coûts de la santé.

Promotion Santé Suisse considère la thématique du "Poids corporel sain" comme centrale dans le cadre de sa stratégie à long terme 2007–2018. La prévalence de l'excès de poids chez les écoliers suisses de 6 à 12 ans est de 20% chez les garçons et 19% chez les filles en 2009. En 2013, un rapport basé sur les données des services scolaires de plusieurs cantons montre que pour l'ensemble des niveaux scolaires, la prévalence du surpoids et de l'obésité est de 17%, dont 4% d'obésité, avec peu de différences entre filles et garçons, mais une prévalence plus élevée en ville que dans les campagnes. Il existe une augmentation avec l'âge, avec une prévalence de surpoids de 12% chez les enfants en âge préscolaire, 18% dans le 2^{ème} cycle et 21% au niveau secondaire.

Dans le canton de Vaud, la dernière enquête d'envergure conduite en 2005-2006 chez 5207 écoliers de 9^{ème} année a montré des proportions similaires aux études suisses : prévalence de surpoids et d'obésité de 15.0% chez les garçons et de 12.4% chez les filles, avec 1.8% et 1.7% d'obésité, respectivement.

Même si les habitudes alimentaires et d'activité physique prises durant les premières années de vie jouent un rôle important sur le style de vie, la création d'un environnement propice à l'apprentissage de préférences alimentaires saines est un

moyen de faire adopter aux jeunes de nouvelles habitudes correspondant à une alimentation saine. Cette prévention nécessite la mise en place de mesures multidisciplinaires organisées à long terme et soutenues par le milieu scolaire, la famille et les médecins de premier recours.

Conscient de la problématique que représente le surpoids et l'obésité, notamment chez les jeunes, le Conseil d'Etat réaffirme qu'il s'agit d'un axe prioritaire de santé publique comme il l'a déjà fait, notamment dans le cadre de sa réponse au postulat Catherine Roulet demandant la suppression des distributeurs de boissons sucrées et encas sucrés et gras dans les écoles vaudoises. C'est dans cette optique qu'il participe activement à la mise en place de programme de promotion et de prévention.

Réponses aux questions

Quelle est la collaboration entre les différents départements (Département de la santé et de l'action sociale, Département de la formation, de la jeunesse et des affaires culturelles, Département de l'économie et du sport) pour prévenir et lutter contre le surpoids et l'obésité chez les jeunes, notamment par la promotion de l'activité physique ?

Le programme cantonal "Ça marche ! Bouger plus, manger mieux", co-financé par le Canton de Vaud et Promotion Santé Suisse, est le fruit d'une collaboration entre le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le Département de l'économie et du sport (DECS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Ce programme offre des projets destinés à l'ensemble de la population, des enfants en âge pré-scolaire aux personnes âgées.

Dans le cadre du Programme prioritaire de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée dans les écoles vaudoises (PAPAE), les équipes de l'Unité promotion de la santé et de prévention (Unité PPS) sont encouragées à mettre en place des actions visant à offrir un environnement adéquat en termes d'alimentation et de mouvement. Pendant l'année scolaire 2014-2015, 48 projets d'établissement sur ces thématiques ont été soutenus par l'Unité PPS qui apporte un appui méthodologique et financier. Des cours complémentaires d'activité physique pour enfants en difficulté ont été proposés dans certains établissements scolaires. Plusieurs de ces cours bénéficient aussi de soutiens communaux.

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et le Service de la santé publique (SSP) collaborent à la mise en place d'un projet de promotion de la santé par le sport, destiné principalement aux jeunes. Ce projet, intitulé "Sport-santé", sera lancé en 2016 et proposera trois mesures :

1. subventionner les clubs de sports d'équipes (basketball, football, handball, rugby, unihockey, volleyball) qui mettent en place des activités non compétitives ;
2. subventionner les communes qui ouvrent leurs salles de sport en mettant en place des activités sportives encadrées ;
3. subventionner les communes qui construisent des places de sport et de musculation/fitness en plein air et en libre accès.

Par ailleurs, une collaboration interdépartementale va être instituée pour développer une approche conjointe et intégrée entre le développement territorial et la santé en raison des interactions importantes de l'environnement sur l'état de santé.

Existe-il des critères de reconnaissance par l'Etat d'organismes privés s'occupant de ces questions ? Si oui, lesquels ?

Au niveau fédéral, il existe des critères de reconnaissance officiels développés par l'Association Suisse obésité de l'enfant et de l'adolescent (AKJ) dans le cadre de programmes thérapeutiques remboursés par la LAMal.

Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat soutient le dispositif *a dispo !* au sein duquel les partenaires de prise en charge thérapeutiques de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent, Euroobésitas, le CHUV/Hôpital de l'Enfance, la Fondation Sportsmile, ont développé des critères communs pour la mise en place de cours d'activité physique adaptées et des semaines d'activités physiques durant les vacances scolaires. Ces activités sont prévues en dehors du cadre scolaire.

Pour la prévention et la promotion de la santé, l'Unité PPS a mis en place un processus d'évaluation des prestataires demandant à intervenir en milieu scolaire, processus basé sur une grille de critères et qui implique le programme cantonal "Ça marche ! Bouger plus, manger mieux", l'Unité PPS et le SEPS.

Quelle collaboration public-privé est-elle envisageable pour rendre plus efficaces la prévention et le traitement de ces problèmes ?

La coordination cantonale entre les acteurs publics et privés est indispensable, ce que démontre notamment le dispositif *a dispo !* du programme "Ça marche ! Bouger plus, manger mieux". Mis en place en 2012, il est destiné aux enfants et adolescent-e-s connaissant des problèmes liés à un excès de poids. Cette chaîne d'intervention comprend une prise en charge globale par le biais de programmes thérapeutiques, d'activités physiques adaptées et d'activités sportives non compétitives grâce à des collaborations avec des clubs sportifs. Son portail Internet a pour vocation de répertorier, créer et rendre visibles les offres disponibles de prise en charge de l'excès de poids en offrant aux jeunes, à leurs parents ainsi qu'aux professionnel-le-s qui les entourent une réponse adaptée à leurs besoins. Actuellement, une partie réservée aux professionnel-le-s de la santé est en développement.

Par ailleurs, l'offre sportive devrait encore s'intensifier pour proposer un accès plus diversifié pour les jeunes ayant repris

goût à l'activité physique.

De plus, dans le cadre du projet Sport-santé, une collaboration va être instituée entre le SEPS et le SSP avec les fondations IdéeSport et le Fonds du sport vaudois.

Dans les écoles, qui sont des lieux privilégiés pour lutter contre l'obésité, des stratégies visant à promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière sont mises en place. D'autres mesures comme la mise à disposition d'un environnement favorable à la marche à pied (chemin de l'école sécurisé, pistes cyclables, cours de récréation aménagée, etc.) ou l'incitation au choix d'une alimentation équilibrée (contenu nutritionnel d'aliments moins gras et moins sucrés, prix du repas équilibré sponsorisé, limitation de la publicité dans les médias, etc.) devraient être poursuivis et améliorés.

Comment améliorer l'information publique dans ce domaine ?

Une source fiable quant à la prévention de l'obésité est le site www.ca-marche.ch qui donne des informations sur l'alimentation et le mouvement par des recommandations pour les différentes classes d'âge, des propositions d'activités à faire et des ressources (documents, organismes à contacter).

Dans le canton, les médecins installés qui sont régulièrement informés par le dispositif *a dispo !* (mailing, envoi de documentation, présentation lors de colloques), les équipes santé des établissements scolaires, les partenaires du dispositif dans les régions, les médias et le portail *a dispo !* sont les moyens principaux de communiquer sur les offres de prise en charge. Les jeunes ou leurs entourages peuvent ensuite compléter les informations reçues via le portail *a dispo !* (www.a-dispo.ch), ainsi que s'adresser à des professionnels par e-mail (info@a-dispo.ch) et par téléphone (021 623 37 78). De plus, différentes communications annuelles sont planifiées via les médias, notamment en début d'année scolaire pour informer les jeunes et leurs parents sur les camps organisés durant les vacances.

Au lancement du projet Sport-Santé, une communication "tout public" devrait être faite ne plus d'une communication ciblée auprès des potentiels destinataires des mesures du projet, à savoir les communes et les associations sportives concernées.

Le Conseil d'Etat suit régulièrement le développement des mesures d'information, évalue leur pertinence et, cas échéant, les adapte. Il entend à l'avenir poursuivre dans cette voie.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 mai 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean